

DÉCEMBRE 2023

Trottinettes et vélos partagés - p04

Des espaces de stationnement obligatoires ont été installés

Prime régionale Bruxell'Air - p04

Etterbeek offre un complément aux habitants qui radient leur plaque

Elections en cascade à l'horizon - p07

Focus sur les nombreux rendez-vous électoraux prévus en 2024

LA VIE ETTERBee KOISE

*93

VOTRE MENSUEL OFFICIEL D'INFORMATION COMMUNALE



Les nageuses du BRASS (Le Brussels Aquatic Synchro Swimming), sacré Club de l'année.

etterbeek.brussels

VOS SERVICES COMMUNAUX EN UN COUP D'OEIL

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ETTERBEEK

Avenue des Casernes 31/1 | 1040 Etterbeek
02 627 21 11 | info@etterbeek.brussels

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

02 627 27 58 - urbanisme@etterbeek.brussels

ANIMATION

02 627 23 34 - animation@etterbeek.brussels

BIEN-ÊTRE ANIMAL

02 627 23 65 - beanimal@etterbeek.brussels

CABINET DU BOURGMESTRE

02 627 23 51 - bourgmestre.dewolf@etterbeek.brussels

CONTACT PLUS

02 627 27 37 - contact.plus@etterbeek.brussels

CPAS

02 627 22 57 - info@cpas-etterbeek.brussels

CULTURE FR

02 627 25 06 - culturefrancophone@etterbeek.brussels

CULTURE NL

02 627 23 05 - affairesneerlandophones@etterbeek.brussels

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

02 627 23 24 - economie@etterbeek.brussels

ÉGALITÉ DES GENRES ET DIVERSITÉ

02 627 27 54 - egalite@etterbeek.brussels

ETAT CIVIL

02 627 21 11 - etatcivil@etterbeek.brussels

ÉTRANGERS

02 627 21 11 - etrangers@etterbeek.brussels

FOIRES - MARCHÉS - BROCANTE

02 627 23 65 - fmb@etterbeek.brussels

JEUNESSE

02 627 25 18 - jeunesse@etterbeek.brussels

MOBILITÉ

02 627 27 18 - mobilite@etterbeek.brussels

POPULATION

02 627 21 11 - population@etterbeek.brussels

PROGRAMME DE COHÉSION SOCIALE

02 627 23 72 - cohesion.sociale@etterbeek.brussels

PROPRETÉ PUBLIQUE

0800 25 755 - proprete@etterbeek.brussels

SPORTS

02 627 25 81 - sport@etterbeek.brussels

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

02 627 27 73 - solidariteinternationale@etterbeek.brussels

STATIONNEMENT

02 627 25 23 - stationnement@etterbeek.brussels

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

02 627 27 85 - etterbeek.durable@etterbeek.brussels

TRAVAUX PUBLICS

02 627 27 13 - travauxpublics@etterbeek.brussels

etterbeek.brussels

LA VIE
ETTERBEEKOISE

Avenue des Casernes 31/1 | 1040 Etterbeek

02 627 21 11 + info@etterbeek.brussels

Imprimé sur papier recyclé

EDITO*



Vincent De Wolf
Votre bourgmestre

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Chère Etterbeekoise, Cher Etterbeekois,

À l'heure où les préparatifs battent leur plein, je tenais d'ores et déjà vous souhaiter, au nom du Collège des Bourgmestres et Echevins, d'excellentes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches. J'ai également une pensée pour toutes les personnes isolées et celles en situation de précarité qui vivront une fin d'année plus compliquée. Pour elles, je rappelle qu'Etterbeek multiplie les initiatives pour tenter, à son échelle, d'agir concrètement pour rendre accessibles à toutes et à tous des moments chaleureux. Citons entre autres les après-midis de Noël organisés par le service de l'Animation pour permettre aux enfants de passer un moment féérique, la visite du marché de Noël à Bruges et le traditionnel goûter des aînés organisés par le service Contact Plus ou encore les activités proposées dans nos maisons de repos à l'occasion des fêtes. Toutes ces initiatives sont, aujourd'hui comme hier, plus que jamais essentielles. Essentielles comme ce que réalisent nos écoles dans le cadre de la

Saint-Nicolas et de Noël, mais aussi les associations etterbeekoises qui œuvrent sur le terrain pour apporter leur soutien aux plus démunis.

“ Toutes ces initiatives sont, aujourd'hui comme hier, plus que jamais essentielles ”

Enfin, nous organisons comme chaque année, en collaboration avec le CPAS, un « *chauffoir de nuit* » qui permet à une dizaine de personnes sans chez soi d'être au chaud chaque nuit et de bénéficier d'un suivi social adapté de décembre à mars afin de maximiser leurs possibilités de réintégration.

Cet esprit de rassemblement, de solidarité et de fraternité, on doit le cultiver à tous les moments de l'année. C'est dans ce contexte que de nombreux habitants se sont réunis lors de notre très belle cérémonie du Mérite sportif. Un événement qui a fait son grand retour après quelques années d'absence pour mettre à l'honneur l'ensemble des clubs sportifs et leur travail tout aussi essentiel pour la vitalité de notre commune. Vous pourrez en découvrir les contours dans les colonnes de votre Vie Etterbeekoise.

Je profite de ces quelques lignes pour également mettre en lumière le travail des ouvriers communaux qui œuvrent chaque jour pour rendre nos quartiers plus propres. Ces dernières semaines, ils se sont particulièrement démarqués dans le cadre d'un grand nettoyage des quartiers commerçants de La Chasse et de la rue des Tongres. Il ne vous aura du reste pas échappé que nous avons poursuivi la répression contre les usagers qui déposent leurs trottinettes en dehors des nouvelles dropzones, un problème qui sera bientôt de l'histoire ancienne. Un grand bravo à l'équipe de la répression du service Propreté dont le travail est mis à l'honneur dans ce numéro !

Un mot enfin sur une nouveauté : une prime qui viendra compléter la prime régionale Bruxell'Air. Les Etterbeekoises qui procèdent à la radiation de leur plaque d'immatriculation seront soutenus dans leur action par une prime communale complémentaire de 250 euros à celle déjà proposée par la Région. Une action concrète qui s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de notre budget carbone, au même titre que ce que nous mettons en place du côté de la rénovation du bâti communal, comme vous le découvrirez dans ce numéro.

Bonne fin d'année à toutes et à tous !





Les jeunes danseuses du « Karys Dance Center » ont assuré l'ambiance de cette soirée.

* ZOOM

Nos champions et championnes ont été récompensés !

Le 25 novembre, le suspens était à son comble dans l'enceinte du Centre des Sports qui accueillait, ce jour-là, la traditionnelle cérémonie de remise du Mérite sportif etterbeekois : un événement organisé chaque année impaire par la commune, qui vise à promouvoir le sport et à récompenser les athlètes et les clubs s'étant particulièrement illustrés dans leur discipline.

Pour cette 9^{ème} édition, le service des Sports avait une fois de plus mis les petits plats dans les grands pour offrir aux participants une soirée riche en spectacle et en émotions. Outre le show d'animations et de démonstrations sportives présenté entre chaque désignation de lauréat, le public a en effet pu profiter d'un délicieux repas servi juste avant le gala, lui-même suivi d'une grande soirée dansante... Le tout animé de main de maître par le célèbre commentateur sportif Rodrigo Beenkens en tandem avec notre bourgmestre. !

Mais ce qui aura le plus marqué les esprits, ce sont les différentes récompenses attribuées lors de cette soirée aux athlètes et aux clubs qui étaient, une fois encore, nombreux à s'être démarqués. Sans plus attendre, voici donc le palmarès du Mérite sportif etterbeekois 2023 :

- Agés de 20 ans, **Harold Huens (tennis)** et **Maeva Locci (Qwan Ki Do)** ont respectivement été couronnés Espoir masculin de l'année et Espoir féminin de l'année. Harold a remporté des victoires dans certains des plus grands tournois de Belgique et s'est aussi hissé au tableau final de compétitions internationales. Maeva, ceinture noire 1^{ère} dan, est très impliquée dans son club, le Duong Lang. Elle a participé avec l'équipe nationale au 12^{ème} championnat d'Europe lors duquel elle a remporté une médaille d'argent et 4 médailles de bronze.
- **L'AS Sans-Souci (tennis de table)** et le **Red Fox Foot Fauteuil (football en chaise électrique)** se sont tous deux vus décerner le titre d'Equipe de l'année. Le premier pour avoir remporté 4 fois d'affilée le Challenge du Brabant et 2 saisons de suite la Coupe de Belgique. Le second pour les brillantes prestations de ses membres – notamment en équipe nationale – et de son coach ainsi que pour sa victoire au Championnat de France (D4) durant la saison 2021-2022.
- Octroyé en collaboration avec l'asbl Panathlon, le **Prix du fair-play** a été remis à **Serge Budjoba (karaté)**. Remarqué pour son engagement et son attitude au sein du Karaté Club Etterbeek dont il fait partie depuis plus de 20 ans, il a lui-même décroché de nombreux podiums avant de devenir coach et n'hésite pas à s'investir auprès des jeunes en dehors de son club.

Gabrielle Raygade, contorsionniste talentueuse a réalisé deux magnifiques prestations au cours de la soirée.



L'échevine Colette Njomgang Fonkeu, le commentateur sportif Rodrigo Beenkens et le bourgmestre Vincent De Wolf entourent plusieurs lauréats du Mérite sportif.

- **Keoni Gossens (21 ans)**, ceinture noire de **Kwan Ki Do**, a pour sa part reçu la **Reconnaissance sportive**. Elle aussi issue du club Duong Lang, elle a intégré cette année l'équipe nationale pour participer aux championnats d'Europe avant d'être freinée par une maladie auto-immune qui ne l'empêche toutefois pas de continuer à pratiquer son sport.
- **Le Brussels Aquatic Synchro Swimming (BRASS)** a été sacré **Club de l'année** pour son rôle de pionnier dans sa discipline, son ouverture et les nombreux exploits de ses membres, toutes catégories confondues (individuel, équipe, homme et femme, jeunes et adultes).
- 3^{ème} **dan d'Aïkido**, aujourd'hui chargée de cours pour enfants et adultes, **Valentina Perazzini (36 ans)** a été primée **Sportive de l'année**. Elle a notamment été sélectionnée par la Fédération Internationale d'Aïkido pour représenter la Belgique lors d'une démonstration aux World Games 2022. **Lisa Ingenito (24 ans)** et **Renaud Barral (34 ans)** ont quant à eux été élus **Duo sportif de l'année** pour leurs performances en **natation artistique**. Membres de l'équipe olympique Belge, ils ont déjà participé aux Jeux européens et à pas moins de 4 Coupes du monde, dont 2 où ils furent médaillés de bronze.
- Enfin, le Mérite sportif etterbeekois 2023 est revenu à **Youssef Boughanem**, multiple champion du monde de **Muay-thaï**, déjà mis à l'honneur par le conseil communal en octobre et qui donnera d'ailleurs son nom à la future salle de boxe du stade Guy Thys. Véritable modèle pour les boxeurs ayant toujours véhiculé des valeurs essentielles auprès des jeunes, il a mené son ultime combat à Bruxelles en juillet dernier après avoir participé au total à 244 rencontres qui se sont soldées par 210 victoires par KO et seulement 34 défaites.

COMME UN AIR DE LIBERTÉ GRÂCE À LA PRIME BRUXELL'AIR



Fidèle à sa note d'orientation politique, la commune d'Etterbeek poursuit ses engagements climatiques notamment à travers son projet de budget carbone piloté par l'échevin des Finances, en collaboration avec le bourgmestre et l'échevine de la Mobilité. Celui-ci permet de mesurer dans le budget communal les émissions de gaz à effet de serre et d'orienter au mieux les politiques en fonction des résultats enregistrés.

Une nouvelle prime communale pour encourager les automobilistes à renoncer à leur véhicule

Depuis le mois de novembre, la commune d'Etterbeek accorde une prime d'une valeur de 250 euros en complément de la prime régionale Bruxell'Air à tous les Etterbeekois qui rendent leur plaque de voiture.

Ce budget élaboré en concertation avec des spécialistes se concrétise sous la forme de 18 actions chiffrées fondées sur le budget existant. À travers cette initiative, la commune poursuit l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

L'une des mesures de ce projet ambitieux consiste en l'octroi d'une prime communale unique complémentaire à la prime régionale Bruxell'Air (pouvant aller jusqu'à 900 euros). Tout Etterbeekois qui procède à la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule et bénéficie de la prime régionale peut ainsi recevoir cette prime forfaitaire unique de 250 euros allouée dans les limites des budgets disponibles.

Le montant de la prime est majoré de 100 euros en cas d'achat d'un vélo, à dater de la radiation de la plaque d'immatriculation.

Historiquement, Etterbeek a toujours été là pour prolonger les initiatives de la région visant à encourager les citoyens à adopter les modes de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (transports publics, taxis, vélo, marche, carsharing, etc.).

i Service Mobilité
02 627 27 34 – mobilite@etterbeek.brussels

*

Les vélos et trottinettes partagés ont désormais leur place dans l'espace public

Un maillage de 90 dropzones (50 communales et 40 régionales) recouvre le territoire de la commune. Le stationnement de ces véhicules partagés y est désormais obligatoire.

Depuis plusieurs années, la commune développe l'offre en voitures partagées et, depuis quelques temps, a vu arriver les services de location de vélos et trottinettes électriques partagés.

En moyenne, ces derniers représentent plus de 45.000 trajets par jour pour une distance de 2,2 km en région de Bruxelles-Capitale.

Cependant, l'apparition de cette offre en engins de cyclopartage va de pair avec l'augmentation du nombre d'incivilités. Certains utilisateurs n'hésitent pas à abandonner leur trottinette ou vélo partagé à des endroits inappropriés, rendant le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite particulièrement difficile.

C'est pourquoi, la commune a eu la volonté de circonscrire le stationnement de ces engins en installant un maillage fin et cohérent de 50 dropzones sur les voiries d'Etterbeek. Une quarantaine d'autres ont été installées sur les voiries régionales de la commune. Une dropzone est définie comme un espace délimité de façon numérique et visuelle sur la voie publique, destiné au stationnement des véhicules de cyclopartage.

La localisation de ces dropzones est communiquée aux opérateurs pour qu'ils les intègrent à leur plateforme. À partir du 1^{er} janvier 2024, l'entièreté du territoire de la Région

de Bruxelles-Capitale sera définie en zone réglementée au sein de laquelle il sera interdit de stationner des véhicules de cyclopartage en dehors des dropzones. Mais comme le maillage était déjà complet à Etterbeek, la commune a pris les devants, et depuis le mois de novembre, une ordonnance de sécurité routière interdit déjà le stationnement d'engins de cyclopartage en dehors de ces zones sur le territoire de la commune.

Ne plus gêner le cheminement des piétons

La plupart de ces dropzones sont installées en zone de stationnement afin de ne pas gêner le cheminement piéton. D'une longueur de 2 à 5 mètres, elles permettent généralement de valoriser un espace « perdu » (par exemple, 3 m entre un carré d'arbre et un accès carrossable) ou de maîtriser du stationnement illégal.

L'impact sur l'offre en stationnement a donc été minimisé. Dans quelques rares cas, les dropzones ont été installées en dehors de la voirie, sur de grands espaces piétons.

La liste complète des emplacements de ces dropzones est disponible sur le site de la commune : etterbeek.brussels.

i Service Mobilité
02 627 27 34 – mobilite@etterbeek.brussels



Dropzones installées en voirie régionale.



Dropzones installées en voirie communale.

*

* ENTRETIEN

La Régie foncière entame son lifting énergétique

Savez-vous qu'avec sa Régie foncière, créée il y a plus de 40 ans, la commune est l'un des plus importants propriétaires immobiliers sur son territoire ? La Régie gère aujourd'hui plusieurs centaines de logements et de rez commerciaux mis en location. Mais elle est aussi confrontée, comme tout propriétaire, à l'obligation d'adapter ses immeubles aux nouvelles réglementations en matière de performance énergétique. C'est le principal défi qu'elle se lancera dès l'an prochain ; avec l'objectif de convertir la totalité de son patrimoine aux nouvelles normes à l'horizon 2050. Une opération aussi ambitieuse qu'indispensable, comme nous l'expliquent Danielle Milde, responsable de la Régie foncière, et François Fillâtre, architecte chargé du projet.



Danielle Milde
Responsable de la Régie foncière

Pourquoi la Régie lance-t-elle aujourd'hui cette vaste opération de rénovation énergétique de son patrimoine ?

Danielle Milde : Il y a plusieurs raisons à cela. La première, c'est que la plupart de nos grandes rénovations datent d'avant la définition des nouvelles normes énergétiques. Les bâtiments que nous avons construits plus récemment sont tous à basse consommation d'énergie mais ils représentent à peu près 20% de notre patrimoine. En revanche, ce n'est pas le cas pour une soixantaine de nos immeubles, qui regroupent 233 logements et 45 espaces commerciaux. Les autorités communales ont donc décidé d'en faire l'une des priorités de notre budget carbone, récemment voté au conseil communal à l'initiative du bourgmestre et de l'échevin des Finances, et dont les objectifs s'inscrivent à l'horizon 2030.

Comment allez-vous procéder ?

François Fillâtre : On ne va pas tout faire à la fois ! La première étape consistera à réaliser, en 2024 et à l'aide de bureaux spécialisés, un audit énergétique de nos bâtiments. Lorsqu'on aura les conclusions (en 2025), on pourra, pour chacun d'entre eux, déterminer les interventions à réaliser et évaluer les budgets nécessaires. On définira aussi les degrés d'urgence et, à ce niveau, on sait déjà que l'on ciblera prioritairement les « passoires énergétiques », notamment les immeubles équipés de chaudières collectives.

L'objectif est d'atteindre le PEB C pour tous nos logements en 2050. Pourquoi faut-il autant de temps ?

D.M. : D'abord parce que 2050 est le délai fixé en région bruxelloise pour que tous les logements obtiennent une certification PEB C. On s'inscrit donc dans l'agenda régional. Mais ce délai est aussi indispensable. D'une part, parce qu'on parle d'investissements très importants. Et d'autre part, parce que nous avons des procédures légales à respecter à toutes les étapes du processus : cahiers de charges, marchés publics et désignation d'adjudicataires... tant pour la réalisation des audits que pour les travaux proprement dits.



François Fillâtre
Architecte

Il faudra donc un peu attendre avant le coup d'envoi des travaux ?

F.F. : Oui, mais pas tant que ça. Car nous avons déjà pris les devants en répondant à un appel à projets lancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) concernant l'assainissement énergétique des bâtiments. Nous avons axé notre projet sur un seul bloc immobilier : les numéros 3 à 37, rue Gray. Ce qui représente un total de 47 logements et 8 commerces. Nous espérons une participation du FEDER à raison de 45 % du budget global, mais nous n'attendons pas sa réponse pour déjà avancer : le cahier de charges sera lancé d'ici peu et nous espérons pouvoir entamer le chantier dès 2026 pour une finalisation avant 2029. On a aussi en point de mire d'autres interventions déjà considérées comme prioritaires : un check-up énergétique complet des 20-22 avenue du Maelbeek, façade compris, ou encore le remplacement de chaudières collectives aux 2-4-6 rue de l'Etang.

Trois ans de travaux au 3-37 rue Gray : toutes ces interventions seront-elles supportables pour les locataires ?

D.M. : Les travaux ne se dérouleront évidemment pas en continu. Nous avons prévu un délai total de trois ans mais il y aura des périodes sans travaux. Par exemple, nous ne changerons pas les chaudières ou les châssis durant la saison hivernale. Nous prévoyons aussi, sur tous nos chantiers, un accompagnement des locataires. Cela dit, restons réalistes : des travaux, cela constitue toujours une gêne pour les habitants. Nous leur expliquerons toutefois que le but ici est de prendre des mesures structurelles pour endiguer à long terme les effets négatifs des hausses de prix de l'énergie et contribuer ainsi à l'allègement de leurs factures. C'est certainement un argument auquel ils seront sensibles.



Une attention toute particulière pour l'environnement

On le sait déjà, dans de nombreux cas, les interventions prévues dans le cadre de ce « lifting énergétique » nécessiteront le remplacement des chaudières. Cela veut-il dire que les équipements actuels sont vétustes ou mal entretenus.

« Non », rassure Danielle Milde. « Ils sont parfaitement entretenus mais depuis qu'ils ont été placés, les normes ont changé. Celles-ci exigent désormais le placement d'installations à ventilation haute et basse, garantie d'une meilleure sécurité ».

Autre précision : pour réduire la consommation en énergie primaire dans un bâtiment - c'est l'objectif visé - on peut intervenir à deux niveaux. D'une part, sur l'enveloppe de l'immeuble (façade, fenêtres et toiture) et d'autre part, sur les équipements techniques (chauffage, ventilation, climatisation). C'est précisément pour déterminer le type d'intervention nécessaire sur chaque bâtiment que les audits énergétiques seront nécessaires.

Enfin, la Régie insiste aussi sur le critère environnemental qui sera pris en considération sur les chantiers à venir.

« On privilégiera par exemple l'usage de matériaux dont la production ne nécessite pas une forte consommation d'énergie ou le recyclage d'éléments de construction récupérés et intacts », souligne à ce sujet François Fillâtre.

*

*

Coup de projecteur sur ces agents de l'ombre qui veillent au respect de l'espace public

La propreté et la sécurité sont des éléments essentiels à la qualité de vie d'une commune. Les maintenir passent par la sensibilisation du public, l'action des agents communaux et régionaux mais aussi par la répression face aux incivilités qu'elles soient commises par des personnes ou des entreprises. Un travail difficile, parfois décourageant, mais indispensable qui est réalisé par une équipe d'agents communaux motivés que le bourgmestre, en charge de la Propreté publique, a choisi de mettre à l'honneur dans cette édition.



Vincent De Wolf
Bourgmestre

Pour être efficaces, ils se doivent de rester discrets. Chaque jour, trois équipes de deux inspecteurs de propreté publique sillonnent les rues d'Etterbeek. Ils sont épaulés dans leur travail par deux agents administratifs. La mission de cette équipe répression ? Intervenir pour lutter contre les incivilités au travers de patrouilles en civil, de planques et d'enquêtes de voisinage. Cette équipe collabore régulièrement avec la Région et les forces de police, notamment au travers d'opérations conjointes. Leur mission s'est encore étoffée lorsque la commune a décidé, en 2022, de lutter contre le fléau des trottinettes abandonnées dans l'espace public grâce à « des opérations trash » menées en collaboration avec le service des Travaux publics et la police de la zone Montgomery.

Lors de ces opérations, chaque trottinette stationnée de façon inadéquate (par exemple devant un passage piéton, sur les dalles podotactiles ou gênantes pour la circulation dans l'espace public) est photographiée, répertoriée et fait l'objet d'un constat. Elles sont ensuite embarquées et stockées au sein de l'hôtel communal en attendant que les sociétés viennent les récupérer, non sans avoir préalablement payé une sanction administrative (pouvant aller jusqu'à 350 euros) ainsi que la taxe de stockage de 100 euros. Depuis la mise en place du maillage complet des dropzones, la commune va même encore plus loin en embarquant également les trottinettes garées en dehors de ces espaces comme lors de l'opération Trash organisée le 29 novembre dernier. Rien qu'en 2023, l'équipe répression a ainsi dressé 202 constats pour trottinettes mal stationnées.

Une journée pour être visible du grand public

Le 14 février 2023, le service répression organisait la journée des amoureux de la propreté. L'occasion pour l'équipe de réunir en une seule journée une grande partie des opérations qu'elle peut organiser tout au long de l'année. Une patrouille à vélo a ainsi pris en charge plusieurs dépôts clandestins pendant que d'autres agents organisaient un bar-



rage filtrant avec l'aide de la police, à la recherche de potentiels déchets illégaux. Des patrouilles à pied et en civil ont interpellé des passants en infraction de malpropreté. Enfin, une collaboration avec les agents du dépôt du Rinsdelle a été nécessaire pour fouiller les sacs-poubelle contenant des déchets mal ou pas triés. Cette action ambitieuse qui a marqué les esprits sera certainement renouvelée. C'est en tout cas la volonté du bourgmestre, conscient de l'importance du travail accompli quotidiennement par cette équipe.

*

Les chiffres clés de la répression

Voici quelques statistiques qui vous aideront à prendre la mesure du travail effectué par l'équipe répression de la commune.

160 sanctions administratives pour dépôts clandestins délivrées en 2023, sur base des images captées par des caméras intelligentes et décryptées par les agents.

368 trottinettes mal stationnées retirées de l'espace public depuis le début des opérations trash en 2022.

1.723 sanctions administratives délivrées en 2023 pour incivilités diverses (affichage interdit, mauvais usage des bulles à verres, jets de petits déchets dans l'espace public, urine sur la voie publique, nourrissage de pigeons, poubelles sorties aux mauvaises heures, etc).

1.124 taxes pour enlèvement de dépôts clandestins. Ces taxes concernent aussi bien des entreprises que des particuliers.

*

Double rendez-vous électoral en 2024 !

On en parle déjà abondamment dans les médias, il est donc temps d'aborder dans nos pages deux événements qui rythmeront l'actualité en 2024. L'an prochain, en effet, nous rendrons, non pas une mais deux fois, aux urnes : le 9 juin, pour les élections européennes, fédérales et régionales et le 13 octobre, pour le scrutin communal. Situation inédite, car c'est la première fois, depuis que la Belgique est un État fédéral, que nous voterons la même année pour l'ensemble des niveaux de pouvoir.



Patrick Lenaers
Echevin de la Population,
en charge des Affaires
électorales

Cette double échéance électorale se prépare déjà activement dans les communes. Chez nous, c'est le service des Affaires électorales qui sera à la manœuvre, sous la compétence de l'échevin de la Population, Patrick Lenaers.

Tous les détails sur l'organisation de ces deux scrutins ne sont pas encore connus. Mais à ce stade, on peut déjà répondre à quelques questions essentielles : qui peut voter, à quelles conditions et comment s'inscrire sur la liste des électeurs ?

Pour les Etterbeekois de nationalité belge, c'est simple. Si vous êtes âgé de 18 ans ou plus et inscrits dans les registres de la population, vous figurez automatiquement sur la liste des électeurs. Aucune inscription n'est nécessaire.

Petite nouveauté quand même pour les Belges de 16 et 17 ans : ils pourront cette fois voter pour l'élection du Parlement européen, et ce sans inscription préalable sur la liste des électeurs. Le vote ne sera cependant pas obligatoire pour eux.

Les non-Belges aussi peuvent prendre part aux deux scrutins. Dans leur cas, les conditions de participation méritent un peu plus d'explications.

Pour les élections européennes

Seuls les citoyens non-belges originaires d'un pays membre de l'Union européenne peuvent s'inscrire sur la liste des électeurs pour l'élection du Parlement européen, au plus tard le 31 mars 2024.

Conditions à remplir :

- Posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne au 1^{er} avril 2024 ;
- Être âgé de 16 ans au 9 juin 2024 et jouir de ses droits civils et politiques à la même date ;
- Être inscrit au registre de la population d'Etterbeek, au plus tard le 31 mars 2024 ;
- Avoir introduit votre demande d'inscription sur la liste des électeurs au plus tard le 31 mars 2024.



Pour les élections communales

Les citoyens non-belges, originaires ou non d'un pays de l'Union européenne, peuvent s'inscrire sur la liste des électeurs pour les prochaines élections communales, au plus tard le 31 juillet 2024.

Conditions à remplir pour les citoyens européens :

- Posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne au 1^{er} août 2024 ;
- Être âgé de 18 ans au 13 octobre 2024 et jouir de ses droits civils et politiques à la même date ;
- Être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la commune au 1^{er} août 2024 ;
- Avoir introduit votre demande d'inscription sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2024.

Conditions à remplir pour les citoyens non-européens :

- Être âgé de 18 ans accomplis au 13 octobre 2024 et jouir de ses droits civils et politiques à la même date ;
- Être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la commune au 1^{er} août 2024 ;
- Résider en Belgique (et être couvert par un titre de séjour légal) de manière ininterrompue depuis 5 ans ;
- Avoir introduit votre demande d'inscription sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2024.

Comment s'inscrire ?

Les options possibles pour s'inscrire sont les mêmes pour les deux scrutins :

- Soit en ligne sur www.inscription.elections.fgov.be ;
- soit en déposant le formulaire complété et signé à l'hôtel communal (guichets zone A) ;
- soit en renvoyant le formulaire complété et signé à l'administration communale (Service des Affaires électorales - Avenue des Casernes 31/1 à 1040 Etterbeek), avec une copie de votre carte d'identité.

Pour les élections européennes, le formulaire d'inscription est téléchargeable sur elections.fgov.be (cliquer sur « *intervenants* », puis « *inscription de électeurs* ») et, pour les élections communales, il est disponible via le lien <https://elections.fgov.be/node/111534>. Chaque formulaire peut aussi être obtenu gratuitement auprès du service des Affaires électorales.

Précisons que d'autres renseignements utiles sur les élections européennes sont disponibles sur les sites elections.fgov.be et sur europeanelections.belgium.be (ici, dans les 24 langues de l'UE). Enfin, rappelons aussi que, dans le cas des deux élections (européennes et communales), les citoyens non-belges déjà inscrits comme électeurs lors des élections précédentes ne doivent plus introduire de nouvelle demande, pour autant qu'ils réunissent toujours les conditions requises pour pouvoir voter.

* ACTION POLITIQUE

Hiver comme été, le service Voiries est à pied d'œuvre pour entretenir les trottoirs



Caroline Joway
Échevine des Travaux publics

La marche est le moyen de transport favorisé par celles et ceux qui font de courts trajets, comme le rappelait il y a peu une étude menée par Bruxelles Mobilité. Des trottoirs dégagés et accessibles encouragent les gens à marcher davantage, que ce soit pour se déplacer, se divertir ou faire de l'exercice : c'est meilleur pour la planète, mais aussi et surtout pour leur santé !

Les trottoirs sont donc des éléments essentiels des infrastructures urbaines. À ce titre, ils nécessitent un entretien régulier, surtout en automne et en hiver, lorsqu'ils peuvent être recouverts de feuilles, de neige et de glace. Le tout permet de minimiser les risques de chute pour les passant·e·s.

S'il incombe aux citoyen·ne·s (propriétaires ou locataires) d'entretenir les passages, trottoirs et accotements des immeubles ainsi que les façades, murets, grilles et pieds d'arbres, le service des Travaux publics et Voiries alloue un budget annuel d'environ 450.000 € aux travaux de réfection des trottoirs. Le service est aussi chargé d'inspecter régulièrement l'espace public, afin de détecter les zones nécessitant une intervention urgente et d'établir une liste des chantiers prioritaires. L'autorité régionale subsidie également l'entretien et la sécurisation des traversées piétonnes.

« L'objectif, lorsque nous décidons de la réfection d'une voirie, est évidemment de l'améliorer autant que faire se peut : nous élargissons les trottoirs là où c'est possible, veillons à les rendre toujours plus praticables et libres d'encombrements comme les panneaux publicitaires et les engins de cyclopartage. D'ailleurs, depuis le début du mois de novembre, les trottinettes électriques en libre-service doivent être parquées sur les dropzones prévues à cet effet ! » (voir p. 4), précise Caroline Joway, l'échevine en charges des Travaux publics et de la Mobilité.

« Etterbeek peut se vanter d'être une commune où il fait bon vivre : les services et équipements publics comme les écoles ou le centre sportif, ainsi que les commerces, sont largement accessibles à pied. Des bancs, comme ceux que nous avons installés lors des récents travaux, permettent de faire une halte entre deux courses, faisant de nos rues et de nos places des lieux conviviaux », poursuit l'échevine. « Il nous reste toutefois des efforts à faire : certains carrefours, en particulier, demeurent des points noirs en matière de traversée sécurisée. La signalétique piétonne pourrait également être améliorée, par exemple au moyen de panneaux indiquant les itinéraires possibles pour se rendre jusqu'aux bâtiments de l'administration communale, ou jusqu'à la plaine de jeux la plus proche », conclut-elle.

*

Des résultats visibles

Récemment, les trottoirs de la rue de l'Orient, du Mont du Chêne et de Ramskapelle ont ainsi bénéficié d'importants travaux. « Ces réfections permettent de rendre les trottoirs plus accessibles à tous et toutes, y compris les personnes âgées, les parents accompagnés d'enfants en bas âge ou de poussettes, et plus largement toutes les personnes à mobilité réduite », explique l'échevine en charge du service. « Les rues de Perwyse et de Tervaete bénéficient en ce moment même de travaux similaires, qui sont la suite logique du réaménagement du carrefour situé devant l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur ». Viendront ensuite les rues Colonel Van Gele, Général Tombeur, mais aussi la rue Dekens ou encore la rue des Moissonneurs.

*



Pour rappel, les Etterbeekoises peuvent signaler tout danger ou problème avec l'état d'un trottoir au moyen de l'application **FixMyStreet** ou en contactant le service Voiries via le site web de la commune ou par téléphone/mail. Site de la commune : <https://etterbeek.brussels/fr/demarches/espace-public-urbanisme/signaler-un-probleme-en-voirie>.

*



* ACTU

Un tarif social pour les télécommunications

Si vous percevez une allocation liée à un handicap, si vous êtes bénéficiaire d'une allocation en tant que personne âgée de plus de 65 ans ou d'un revenu d'intégration sociale (RIS), vous avez droit à des tarifs avantageux pour les services de téléphonie et d'internet. Ces tarifs réduits concernent également les personnes atteintes de certaines pathologies spécifiques.

Le tarif social pour la téléphonie et internet constitue une assistance permettant aux personnes concernées de bénéficier des tarifs les plus avantageux proposés par tous les opérateurs de télécommunication en Belgique. Ces réductions peuvent s'appliquer aux frais de raccordement, aux abonnements internet (fixes ou mobiles) ainsi qu'aux frais de communication. Les opérateurs peuvent accorder des avantages tels que :

- 50% de réduction sur les frais d'installation d'une ligne téléphonique ou internet, limitée à une réduction par client et par opérateur (non-applicable pour les personnes bénéficiaires du RIS).
- 40% de réduction sur un abonnement d'un an, applicable à une ligne internet, une ligne fixe ou un GSM. La réduction maximale est de 8,40 € par mois, par client et par opérateur.

- Une réduction des frais de communication hors forfait sur les appels nationaux et internationaux, limitée à 3,10 € par client et par opérateur sur une ligne fixe.

Peuvent bénéficier du tarif social internet, avec la condition essentielle qu'un seul bénéficiaire soit désigné par ménage :

- Les personnes de plus de 65 ans si elles vivent seules ou en cohabitation avec d'autres personnes de plus de 60 ans, avec un revenu global du ménage inférieur au plafond établi par l'INAMI.
- Les personnes handicapées (reconnues à 66% ou plus), sous réserve d'être âgées de plus de 18 ans, de vivre seules ou avec un maximum de deux personnes et de respecter le plafond de revenu imposable.

- Les personnes atteintes de perte auditive significative, celles ayant subi une laryngectomie ainsi que les aveugles militaires de guerre.

Si vous avez des incertitudes concernant votre situation, nous vous recommandons de consulter le site de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (<https://ibpt.be/>). Si vous pensez remplir les conditions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre fournisseur de téléphonie et d'internet. Pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale, les demandes doivent être déposées auprès du CPAS.

1 CPAS d'Etterbeek
Rue Beckers 4 – 1040 Etterbeek
02 627 22 57
infos@cpas-etterbeek.brussels

*

Introduire votre demande de permis d'urbanisme en ligne, c'est possible !



Depuis quelques années, notre commune participe au développement de la plateforme régionale MyPermit (mypermit.urban.brussels). Créée par l'administration régionale de l'urbanisme et du patrimoine urban.brussels, MyPermit offre à tout citoyen la possibilité d'introduire, de compléter et de suivre en ligne la progression d'une demande de permis d'urbanisme.

Sur notre site communal (etterbeek.brussels), un onglet de redirection vers MyPermit a été ajouté dans la démarche « permis d'urbanisme / demande » pour permettre à chacun d'accéder à ce nouvel outil. Lors du développement, nous avons veillé à en soigner l'accessibilité pour l'utilisateur.

Après vous être identifié sur la plateforme MyPermit, vous pouvez suivre les recommandations formulées pas à pas pour remplir correctement un formulaire de demande. Il est à noter que cette plateforme permet d'introduire de nouvelles demandes mais pas de compléter les demandes « papier » déjà introduites. Des mécanismes de collaboration sont également disponibles pour faciliter, par exemple, le partage d'informations entre le demandeur et son architecte.

Cette plateforme est appelée à évoluer avec le temps; urban.brussels l'améliorera en fonction des retours d'expérience. Enfin, précisons que MyPermit ne se substitue pas aux demandes de permis au format papier : celles-ci restent toujours possibles pour les utilisateurs qui ne souhaitent pas effectuer cette démarche en ligne.

i Service Aménagement du Territoire / Urbanisme
02 627 27 58 – urbanisme@etterbeek.brussels

*

Plus que quelques mois pour demander l'attestation de valeur historique pour votre ascenseur

Votre ascenseur date d'avant 1958 et est encore bien préservé ? Vérifiez que celui-ci est inscrit à l'inventaire elevators.heritage.brussels et qu'il dispose d'une attestation de valeur historique délivrée par les services régionaux du Patrimoine.

Les délais de modernisation imposés par l'Arrêté royal relatif à la sécurité des ascenseurs sont différents si vous disposez ou non de cette attestation.

Les ascenseurs à valeur historique attestée bénéficient d'un délai supplémentaire pour leur mise en conformité (au plus tard le 31 décembre 2027 avec un plan de modernisation pour le 31 décembre 2025) et de solutions de modernisation adaptées à leurs caractéristiques patrimoniales.

Attention, les ascenseurs historiques non repris à l'inventaire et ne disposant pas de l'attestation devront être modernisés et réceptionnés au plus tard le 31 décembre 2023.

Le cas échéant, faites la demande d'inscription à l'inventaire d'attestation de valeur historique sans plus attendre via le lien suivant : <https://homegrade.brussels/nos-conseils/ascenseurs/>.

*

* ACTU EN BREF

Méfiez-vous du tueur silencieux !

Ce « *tueur silencieux* », c'est le monoxyde de carbone (CO) : un gaz toxique, inodore et incolore, issu d'une mauvaise combustion dans les poêles à charbon, à bois, à mazout, les chauffe-eau ou les chaudières au gaz.



Chaque année, l'intoxication au CO provoque une cinquantaine de décès et près de 2.000 hospitalisations en Belgique. Un manque d'aération des pièces où se trouvent les appareils de chauffage et une mauvaise évacuation des gaz de combustion en sont les causes principales. Les chauffe-eau sont le plus souvent pointés du doigt. La moitié des intoxications surviennent dans les salles de bains.

Les accidents peuvent être évités grâce à un entretien régulier de vos équipements, une aération correcte de l'habitat et l'achat d'appareils de chauffage adaptés aux pièces où ils sont placés. Votre cheminée doit en outre être étanche, bien isolée et avoir un tirage suffisant.

Pour éviter tout danger, soyez attentifs aux signaux d'alerte :

- Si vous avez du gaz naturel, surveillez la flamme : normalement bleue, elle devient jaune en cas de mauvaise combustion.
- La buée dans une pièce peut signifier que l'évacuation des gaz brûlés est insuffisante.

Et adoptez de bons réflexes :

- Ne bouchez pas les aérations.
- Faites entretenir vos appareils. C'est obligatoire tous les trois ans pour les chaudières au gaz et tous les ans pour les chaudières à mazout. Choisissez de préférence un installateur reconnu par Bruxelles-Environnement pour contrôler le bon fonctionnement de vos appareils.

*

Grand nettoyage d'automne dans les quartiers commerçants d'Etterbeek



Dans le cadre d'un vaste plan d'action participatif concernant le quartier commerçant de la Chasse (Clean.brussels), une opération anti-tag a été réalisée en novembre sur les armoires électriques ainsi que les volets et façades des commerces. Un nettoyage conjoint entre la région (Bruxelles Propreté) et les services communaux a également été mené dans ce quartier. Il concernait cette fois l'entretien des poubelles régionales et un balayage en profondeur des feuilles mortes et des déchets.

Fin novembre, les habitants du quartier ont été conviés à un événement convivial d'information et de sensibilisation sur l'esplanade de l'hôtel communal. L'occasion de communiquer sur les actions mises en place dans le quartier de la Chasse, de présenter le matériel



de sensibilisation mais aussi de distribuer des bacs rigides pour déchets organiques et ménagers résiduels.

Pour rappel, un vaste plan d'action participatif similaire a été lancé dans le quartier commerçant Mérode. Dès la mi-novembre, les riverains et commerçants de ce quartier ont également été invités à une séance d'information organisée à l'initiative du bourgmestre, en charge de la propreté publique. Début décembre, une opération de nettoyage conjointe des services communaux et régionaux a eu lieu. Enfin, des opérations de détagage d'envergure sont prévues d'ici la fin de l'année. Une dynamique positive qui contribue à l'attractivité de ces noyaux commerciaux incontournables de notre commune.

*

Succès pour l'opération "Be safe be bright" !



Jeudi 9 novembre à l'aube, de nombreux cyclistes ont été accueillis au stand « *Be safe be bright* » organisé Porte de Tervueren par la commune d'Etterbeek.

L'occasion de leur offrir un petit déjeuner, une chasuble réfléchissante et surtout de précieux conseils pour être visibles dans la circulation. Un « *check up* » gratuit était également proposé pour chaque vélo. En effet, lorsque les journées raccourcissent, il est plus important que jamais de disposer d'un équipement adéquat pour circuler dans les rues de Bruxelles. Celui-ci comprend notamment un feu blanc ou jaune à l'avant et un feu rouge à l'arrière mais aussi des accessoires réfléchissants (gilet, bandes, housse pour sac à dos). Cette opération était menée en collaboration avec la zone de police Montgomery. Merci à tous et toutes pour votre participation !

*

Une journée des familles réussie à Walibi

Samedi 28 octobre, près de 800 Etterbeekoises ont passé un moment inoubliable dans l'ambiance d'Halloween à Walibi. La commune avait pris en charge le transport et l'organisation de cette journée qui a permis aux participants de faire le plein de souvenirs dans le célèbre parc d'attraction.



Opinions



La propreté rend la ville plus belle

Adeline le Hardy de Beaulieu
Conseillère communale



Le sujet n'est pas neuf et tourne vite aux reproches entre générations, comme des parents répétant à leurs enfants d'aller ranger leur chambre.

Pourtant, grâce à un voyage au Danemark, on a pu constater que la propreté, c'est en réalité très sexy. Du moindre village au plus grand centre-ville, aucun déchet par terre, aucun mégot, aucun emballage. Le matériel urbain est adapté au dépôt de tous les déchets, et surtout, il est utilisé par tous.

Le résultat ? Les villes sont belles et agréables à vivre. Jeter le moindre déchet par terre donnerait l'impression de porter un coup de couteau au contrat qui semble passé entre les habitants. Car c'est cela aussi, la propreté. Un engagement entre citoyens envers un bien commun, leur environnement.

On n'y est pas encore mais avec les efforts déployés dans le cadre du Plan propreté initié par notre Bourgmestre et nos équipes à l'œuvre sur le terrain, on sent que, comme au Danemark, c'est possible. Notre équipe répression en est un bon exemple et réalise un travail aussi nécessaire qu'essentiel : 1.723 sanctions administratives ont été délivrées en 2023 pour des incivilités diverses. Ces moyens, mis en œuvre pour réparer des dégâts dus à des comportements individuels, constituent un travail essentiel auquel s'ajoutent de nombreuses initiatives comme les grand clean up à la Chasse et à la rue des Tongres proposés par les citoyens et les commerçants, pour lesquels nous avons obtenu un subsidie !



Investissons dans le sport

Cristian Bulumac



La pratique d'un sport n'est pas seulement une activité physique, mais également une expérience qui favorise la résilience mentale,

le travail d'équipe et le sens de la discipline. L'exercice physique permet aux personnes de tous âges de rester actives et de tisser des liens durables au sein de notre communauté. Les terrains de sport etterbeekois par exemple, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, sont un lieu de rencontre, de triomphe et d'épanouissement personnel de nombreux individus dont certain-e-s ont d'ailleurs été mis-e-s à l'honneur lors de la cérémonie du Mérite sportif. Cependant, le succès s'accompagne souvent de défis, et nos installations sportives ne font pas exception à la règle. La demande d'accès aux infrastructures et clubs a augmenté, ce qui limite non seulement les possibilités de pratiquer un sport, mais aussi le potentiel de développement des talents émergents. Reconnaisant l'importance du sport dans la promotion d'un mode de vie sain et dans l'acquisition de valeurs essentielles telles que le fairplay, le dépassement de soi, ou encore l'esprit d'équipe, notre groupe est conscient qu'il est important de continuer à soutenir les initiatives sportives et d'investir dans les infrastructures. De cette manière, chacun-e, du/de la jeune athlète en herbe à l'amateur-trice de sport chevronné-e, aura de nombreuses occasions de pratiquer des activités physiques.



Le sport, un vecteur essentiel de bien-être et de politique publique

Mourad Kourdoussi
Voorzitter PS Etterbeek



Le Mérite sportif a pour but de récompenser un club, une association ou une équipe ainsi que des athlètes qui auront réalisé la meilleure performance lors de la saison écoulée.

Toutes les disciplines sportives sont prises en considération, qu'elles soient pratiquées par des amateurs ou des professionnels, en individuel ou en équipe.

Le sport peut enseigner des valeurs telles que le respect, l'acceptation, la reconnaissance, la considération, l'écoute, l'ouverture, la coopération, le civisme, l'honnêteté, l'action juste, le partage, l'entraide, la solidarité et l'empathie envers les autres.

L'apprentissage des règles sportives sert aussi des enjeux politiques. Non seulement, il permet d'enlever tout préjugé envers la race, l'âge, le sexe ou encore la validité, mais il sert aussi une série d'enjeux sociaux, économiques et politiques, comme la santé, le bien-être, la cohésion sociale, l'intégration ainsi que le développement des personnes sur le plan physique et psychique.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Etterbeek, à l'initiative de l'échevine Colette Njomgang-Fonkeu, octroie des chèques-sport d'une valeur de 50 euros à valoir sur une affiliation à un club sportif aux jeunes entre 5 et 18 ans issus des ménages à faibles revenus.



Les Engagés
POUR UNE SOCIÉTÉ RÉGÉNÉRÉE

Les enfants de notre commune méritent une meilleure offre sportive !

Reneta Shipkova



Le sport, c'est la santé mais pas que. Il est essentiel au bien-être de nos petits. La pratique d'un sport leur apprend à gérer les défaites, à comprendre qui ils sont, à construire leur caractère et à devenir la personne qu'ils seront demain. Il est l'antidote des addictions. La paix, la tolérance, le respect et l'inclusion font partie des valeurs que les enfants peuvent apprendre grâce aux jeux sportifs.

Malheureusement, l'offre sportive de notre commune ne répond pas assez à la demande actuelle. Je témoigne en tant que maman d'une fille de six ans : l'inscription à un cours collectif de natation est un vrai parcours du combattant. La liste d'attente s'étend sur plus d'un an. Et même après avoir obtenu une place, suivi un cours d'un an et avoir passé le test, on se retrouve à nouveau sans place pour l'année scolaire suivante. Résultat, comme plusieurs autres enfants qui n'ont pas de grand frère ou grande sœur qui a suivi le cours avant, ma fille a dû arrêter la pratique de cette activité. Par ailleurs, les groupes sont surdimensionnés et l'espace dédié à l'apprentissage dans l'eau est trop petit, trop étroit.

La commune doit s'engager à renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements sportifs de qualité. C'est essentiel pour le développement de nos enfants.

DÉFI

La commission participative mixte sur la décolonisation de l'espace public, une première dans les 19 communes

Gisèle Mandaila
Cheffe de groupe



L'histoire de la colonisation/décolonisation déchaîne les passions. Nous atterrissons tout doucement de la décennie des afrodescendants décrétée par les Nations Unies. Etterbeek, pour ceux et celles qui l'ignorent, est la commune où il y a le plus de symboles du passé colonial sur son territoire.

En vue de permettre une cohésion parfaite entre tous les citoyens et de lutter contre le racisme structurel, conséquence du passé colonial, Etterbeek a mis en place une commission participative mixte pour traiter de la décolonisation de l'espace public. C'est une première dans les 19 communes. Cela ne fut pas facile, mais en tant que Présidente de cette commission, je me réjouis que ladite commission, au terme de son mandat, ait fait 3 recommandations : la création d'un festival etterbeekois de la décolonisation, la contextualisation des actions posées par les personnalités dont les rues et des monuments portent le nom et, enfin, la contextualisation des traces de l'époque coloniale dans l'espace public etterbeekois grâce à des plaques et panneaux explicatifs, des QR codes renvoyant à des contenus multimédias, des brochures, des visites guidées, des événements...

Je veux ici saluer tou-te-s les participant-e-s et les institutions qui nous ont accompagnés dans cette mission. Certes, il y a des frustrations, mais sachons tirer le meilleur de cette expérience. Le groupe Défi s'engage à veiller à l'implémentation de ces recommandations.

* AGENDA

CULTURE

Mardi 12 décembre

Speculum – spectacle sur les violences gynécologiques et obstétricales (Compagnie Mi-fugue, Mi-raison)

Le Senghor (366 chaussée de Wavre) – 19h30 (ouverture des portes et présence de stands associatifs dès 18h30)

02 627 27 73 – sante@etterbeek.brussels

Échevins de la Société Périsseuse Vande Broek et Déclarés de la Culture Colette Nuyssong Toussaint, avec le soutien du collège des Bourgeois et de l'échevinerie,

vous proposent

SPECULUM
QUAND LE THÈME DÉMARCHE LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES
19h30 - 12/12/2023 - 366 chaussée de Wavre

«... que ce soit le paysan...»
Philippe L'Épave

«On ne les quitte pas des yeux...»
Gilles Costaz

«Une rencontre à la hauteur du risque encouru...»
Toute la Culture

«...de l'extérieur mais sans aucun détail d'humour...»
Le Parisien

«Elles sont exceptionnelles...»
Lauren Barilade & La Poésie

«Spécimen jette un pavé dans l'eau...»
Allolecteurs - France 5

PROGRAMME
19h30 - Spectacle
20h30 - Animation
21h00 - Drapeau de l'Europe
21h30 - Drapeau de l'Europe
22h00 - Drapeau de l'Europe

RENSEIGNEMENTS
02 627 27 73

Etterbeek
Femmes & Santé
Le Senghor

FAMILLE ET JEUNESSE

Samedi 16 décembre

Kokeroo – Atelier ludique et interactif de découverte du livre pour enfants de 0 à 3 ans

Bibliothèque néerlandophone (191 avenue d'Auderghem) 11h à 12h – inscription souhaitée

02 648 01 76 – info@bibliotheeketterbeek.be
etterbeek.bibliotheek.be

Dimanche 17 décembre

KET Concert: À l'aise Blaise – Concert pour enfants de 3 à 9 ans accompagnés de leur(s) parent(s)

Orangerie du parc Hap (510 chaussée de Wavre) – 9h à 11h
Prix : 10 € (adulte) / 6 € (enfant) / 2 € (Paspatoe tegen kansentarief)

02 734 84 43 – demaalbeek@vgc.be – demaalbeek.be

Samedi 27 janvier

Play-Café – Rencontre parents/enfants autour d'un thème spécifique avec jeux, partage de conseils, etc.

Séance ludique de yoga adaptée aux jeunes enfants et à leur(s) parent(s)

GC De Maalbeek (118 rue Général Leman) – 10h à 12h – Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

02 734 84 43 – demaalbeek@vgc.be – demaalbeek.be

PARTICIPATION

Chaque mercredi (hors périodes de congés scolaires)

Tables de conversation (FR & EN) organisées à l'initiative de la communauté In'Etterbeek

Hôtel communal (31/1 avenue des Casernes) – 18h30 à 20h
02 627 23 30 – participation@etterbeek.brussels

PROPRETÉ PUBLIQUE

Samedi 16 décembre

Déchetterie mobile – Dispositif itinérant de collecte d'encombrants ménagers

Avenue du 2^{ème} Régiment de Lanciers – 9h à 14h
0800 25 755 – proprete@etterbeek.brussels



SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Lundis 08 et 15 janvier

Opération de collecte de sang par la Croix-Rouge

08/01 : hôtel communal (31/1 avenue des Casernes) – 15h à 20h

15/01 : salle paroissiale de l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur (17 rue de Pervyse) – 14h30 à 18h30

0800 92 245 – info@croix-rouge.be – donneurdesang.be

CROIX-ROUGE de Belgique

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Jusqu'au 15 décembre

Quiz Fairtrade – Concours sur le thème du commerce équitable

Formulaire de participation disponible sur le site etterbeek.brussels ou à l'accueil de l'hôtel communal

02 627 23 81
solidariteinternationale@etterbeek.brussels



Du 12 au 14 janvier

Campagne Iles de Paix – Opération de sensibilisation et de récolte de fonds au profit d'importants projets de développement en Afrique et en Amérique latine

085 23 02 54 – info@ilesdepaix.org – ilesdepaix.org

iles de paix

SPORT

Chaque samedi

Marche urbaine – Balades modérées (2 à 3 km) en groupe à la (re)découverte de la commune

Départ à 10h depuis un lieu de rendez-vous chaque fois fixé au sein du quartier visité

Retour sur l'esplanade de l'hôtel communal (31/1 avenue des Casernes) – Inscription obligatoire

02 627 25 81 – sport@etterbeek.brussels



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dimanche 14 janvier

Repair Café – Aide à la remise en état d'objets défectueux et/ou hors d'usage

GC De Maalbeek (118 rue du Général Leman) 14h à 17h

02 734 84 43 – demaalbeek@vgc.be – demaalbeek.be



Jusqu'au 24 décembre

Enquête publique – Arrêté bruxellois relatif au classement des cours d'eau non navigables, à la désignation des étangs régionaux et des fossés dignes de protection ainsi qu'à l'adoption du nouvel Atlas du réseau hydrographique.

02 775 75 75 – eau_water@environnement.brussels
environnement.brussels

VIE POLITIQUE

Lundis 18 décembre et 22 janvier

Conseil communal

Hôtel communal – Salle Christian Debaty (31/1 avenue des Casernes) – 20h

02 627 21 11 – secretariat@etterbeek.brussels

Fermeture exceptionnelle de votre administration communale

L'ensemble des services communaux d'Etterbeek seront inaccessibles **les 25 et 26 décembre 2023** ainsi que les **1^{er} et 2 janvier 2024**.

